

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 03 mars 2022

Convocation du :	25 février 2022
Date d'affichage :	25 février 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	18

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/03/08 (nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - POISSON François - COISY Thierry - GUILLEMOT Sébastien - MORIN Sabine - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - HELLARD Hugo.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne, LE FUR Corentin, AUBRY Charlène, BOQUEHO Stéphanie, QUEMARD Bertrand, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

LE FUR Corentin à REPERANT Thibault;

AUBRY Charlène à AUBRY Isabelle ;

LE CHANU Fabienne à GUILLOU-COROUGE Françoise ;

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur THERIN Emmanuel.

Objet : Affectation des résultats 2021 : Commune.

Vu le compte administratif 2021 de la Commune, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 474 925,38 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 constaté

- au financement des opérations d'investissement en inscrivant 256 798,51 € au compte 1068 du budget primitif 2022.
- en report de fonctionnement pour la somme de 218 126,87 € en inscrivant ladite somme au compte 002 du budget primitif 2022.

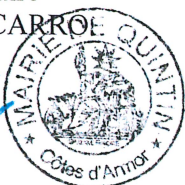
En 2020, l'excédent de fonctionnement reporté était de 377 229,68 €.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO



(Handwritten signature in blue ink)